

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2017

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE, Charles DOTT, J-Jacques HORNECKER Patrick LENTZ,
Mmes Djemila ARMBRUSTER, Martine BUREL, M-Claire BURGER,
Mélanie KONN

Absents : M. Pascal RAGUE - Mme Catherine HATT

Secrétaire de séance : M. Antony BALLONGUE

M. le Maire informe l'assemblée du rajout de points supplémentaires en l'occurrence:

- comptes 2016 du CCAS
- construction clôture abri foot.

Cet ajout est accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 28 novembre dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Approbation du compte de gestion 2016 du CCAS (point supplémentaire)

Suite à la dissolution du CCAS le 31 décembre 2016, le Conseil municipal est appelé à approuver le compte de gestion du CCAS pour 2016.

Il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, est conforme au compte administratif 2016, les comptes ont été vus et vérifiés par le comptable centralisateur. Le compte de gestion n'appelle aucune objection ni remarque de sa part.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion dressé pour 2016 pour le CCAS.

3. Approbation du compte administratif 2016 du CCAS (point supplémentaire)

Le compte administratif, après présentation par M. le Maire, décide d'approuver à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote, le compte administratif 2016 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	- dépenses :	979,00 €
	- recettes :	1 078,79 €
Excédent de clôture 2016 :		99,79 €.

4. Adoption du compte administratif 2016 de la commune

Le Conseil Municipal, après présentation par M. le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote, le compte administratif 2016 de la commune, et dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	101 738,11 €
Recettes de fonctionnement	185 341,95 €
Résultat reporté	263 904,03 €
Excédent de fonctionnement	347 507,87 €

Dépenses d'investissement	159 237,89 €
Résultat reporté	- 6 030,05 €
Recettes d'investissement	58 163,07 €
Déficit d'investissement	-107 104,87 €

Résultat global de clôture : excédent de 240 403,00 €.

Pour info : Reste à réaliser en investissement à reporter en 2017 : 5 200 €

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

et constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 347 507,87 €,
et vu les restes à réaliser de 2016 en investissement d'un montant de 5 200,00 €

et qu'après la dissolution du CCAS, on peut intégrer dans le budget communal l'excédent de fonctionnement 2016 du CCAS soit 99.79 € qui s'ajoutera à l'excédent de fonctionnement 2016 de la commune

décide à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement et porte ce dernier à : 347 607,66 € (347 507,87 + 99,79)

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : (240 403.00 + 99.79 – 5200.00)	235 302.79 € (ligne 002 du budget 2017)
Excédent de fonctionnement capitalisé : (107 104.87 + 5200.00)	112 304.87 € (ligne 1068 du budget 2017)
Report du déficit d'investissement :	107 104,87 € (ligne 001 du budget 2017)

6. Approbation du compte de gestion 2016 de la commune

Le Conseil Municipal approuve sans observation le compte de gestion de 2016 concernant la commune de Hohfrankenheim établi par la Trésorerie de Hochfelden.

7. Orientation budgétaire

Suite à la présentation du compte administratif, M. le Maire indique aux membres présents que l'excédent global s'explique par l'emprunt bancaire, les travaux inscrits au budget 2016 mais non encore finalisés et des dépenses de fonctionnement légèrement en baisse.

Par ailleurs l'excédent de fonctionnement pour l'investissement reste élevé du fait du bénéfice en 2016 (également encore pour 2017) de la convention passée avec SITA et des frais de personnel diminué.

M. le Maire propose cependant pour 2017 le maintien des taux des taxes directes locales et une prévision d'augmentation de 1 % en 2018 pour les futurs travaux d'investissement à savoir la mise en place des dernières installations anti-coulées de boues, rénovation toilettes école, des rénovations rue des Prés, ultérieurement une section de la sur des Sapins et Cerisiers, et à moyen terme une piste piétonne ou cycliste le long de la RD 70.

8. Adoption des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

L'adoption du montant des taxes sera reportée à la réunion suivante après transmission par les services fiscaux des tableaux habituels.

Pour rappel, les taux de 2016 :

- Taxe d'habitation : 13,55 % (13,42 % en 2015)
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 8,36 % (8,28 % en 2015)
- Taxe foncière sur propriétés non-bâties : 29,21 % (28,92 % en 2015)
- Cotisation foncière des entreprises : 19,98 % (19,78 % en 2015).

9. Adoption du budget 2017 de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2017 présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

Investissement (dépenses et recettes) : 399 453.- €
Fonctionnement (dépenses et recettes) : 426 358.- €.

10. Point sur les travaux de la rue des Vergers

M. le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de cette rue.

11. Projet d'une inauguration travaux 2014-2017

Pour finaliser les travaux entrepris depuis 2014, le Maire propose d'organiser une inauguration des investissements réalisés depuis 2014 concernant les dispositifs anti coulées de boues, la rénovation des deux rues de l'Ecole et des Vergers, les installations d'accessibilité de la mairie, de l'école et du cimetière, et les investissements pour l'école, afin de remercier les différentes instances qui ont subventionnés ces travaux.

12. Projet de PADD dans le cadre du PLUi

Le projet de PADD du PLUi de la Com Com Pays de la Zorn sera approuvé fin mars après une réunion où seront invités tous les conseillers.

13. Attribution de subventions aux associations

M. le Maire fait part à l'assemblée de demandes de subventions pour l'année 2017 émanant de

- association Garde et aide à domicile
- association Une rose un espoir secteur Kochersberg/Ackerland/Pays de la Zorn
- association Caritas

Après délibérations le Conseil municipal décide de donner une suite favorable à ces demandes, et attribut une subvention de 50.- euros aux associations Garde et Aide à Domicile sise à SAVERNE et CARITAS, Secteur de Hochfelden, et une participation de 36.- euros à l'association Une Rose un Espoir.

M. le Maire est autorisé à signer tout document comptable relatif à ces subventions.

14. Mise en place d'une clôture – terrain de foot (point supplémentaire)

M. le Maire présente aux membres du conseil un devis de la Société WARTHER Francis installée à Schweighouse sur Moder, relatif à la fourniture du matériel pour la mise en place d'une clôture du terrain de foot.

En effet, suite à la reconstruction de l'abri foot suite à un sinistre, il a été soulevé le problème de l'accès à ce bâtiment ; la mise en place d'une clôture limiterait l'accès direct aux voitures.

Ce devis d'un montant de 2 160.30 euros HT, ne représente que les matériaux nécessaires à la construction de la clôture ; la mise en place étant faite bénévolement par les membres de l'association sportive.

Après délibération, le conseil accepte ce devis et autorise M. le Maire à signer tout document comptable relatif à cet achat.

15. DIVERS

- Stammdisch du 7 MAI 2017 : annulé cause élections
- Le broyeur à végétaux de la Com Com pourrait être mis à disposition de la commune au printemps prochain